

Concours de nouvelles

Des nouvelles, des collégiens #2026



Règlement du concours

Article 1 : Le concours « DES NOUVELLES, DES COLLÉGIENS » 2026 porte sur le thème « Moi, moi, moi... et les autres ! ».

Son objectif est de donner à chaque élève de 3^e d'Indre-et-Loire, scolarisé dans un établissement de l'enseignement catholique, la possibilité de s'essayer à l'écriture et d'en tirer plaisir et confiance en soi.

Article 2 : Le concours est gratuit et ouvert à tout élève de niveau 3^e scolarisé dans un établissement de l'enseignement catholique du 37. Chaque participant ne pourra envoyer qu'une seule nouvelle.

Article 3 : La nouvelle devra être dactylographiée et ne pas dépasser 12 000 caractères (espaces compris) en respectant les normes suivantes :

Langue : français

Caractère / Police : 12 / Arial

Interligne : 1,5

Espaces / marges : 2 cm de chaque côté

Pages numérotées

Article 4 : La nouvelle sera envoyée entre le 1^{er} janvier 2026 et le 1^{er} mars 2026 uniquement à l'adresse mail suivante : desnouvelles.descollegiens@gmail.com

Tout envoi effectué par un autre moyen ou en dehors des délais ne pourra être pris en compte. Le texte doit être envoyé via le professeur de Lettres ou le professeur documentaliste de l'établissement de l'élève participant.

La nouvelle sera envoyée en pièce jointe et présentée sous deux formats numériques : PDF et fichier texte (Word, Open office, Libre office, etc.) ; le nom du fichier devra être le titre de la nouvelle.

Un second fichier texte devra être joint au mail : il contiendra les informations suivantes : nom et prénom, date de naissance, adresse, téléphone, classe, établissement et nom de l'enseignant de Lettres, titre de la nouvelle.

Article 5 : Les organisateurs du concours souhaitent rappeler aux participants qu'une nouvelle est une œuvre de fiction **généralement brève et intense**, présentant des personnages peu nombreux intervenant dans des actions constituant le cœur du récit. Cette nouvelle peut se terminer par une chute originale et déroutante, mais ce n'est pas obligatoire.

Ils souhaitent également rappeler qu'aucun texte moralement répréhensible, c'est-à-dire un texte qui ferait l'apologie du viol, du sexism, du racisme, de la xénophobie ou de toute autre forme d'intolérance ou d'incitation à la violence seront rejettés. **Enfin, pour garantir l'authenticité et la singularité de chaque œuvre, les textes créés ou assistés significativement par une intelligence artificielle (IA) ne seront pas acceptés.**

Article 6 : Pour les meilleurs textes sélectionnés par le jury, un prix sera décerné. Les textes choisis bénéficieront d'une publication en recueil aux **éditions Édita** (Tours). Chaque lauréat recevra un exemplaire du recueil. **La remise des prix aura lieu lors d'une manifestation publique en mai ou juin 2026.**

Article 7 : Le jury est composé d'enseignants, de représentants des métiers du livre (libraire, illustratrice, éditrice), d'artistes et de lecteurs et lectrices assidu(e)s. Les délibérations du jury sont confidentielles et les décisions sont souveraines et sans appel.

Article 8 : Les organisateurs se réservent tout droit pour diffuser, éditer et utiliser les textes primés. Les gagnants autorisent gracieusement toute citation de leur nom, diffusion de leur photo à des fins d'information sur ce concours, sur tous types de supports de communication.

Article 9 : La participation au concours implique la pleine adhésion à ce règlement et l'acceptation sans réserve des décisions du jury.

Article 10 : Les données personnelles récoltées lors de l'envoi du texte donnent lieu à la réalisation d'un fichier regroupant lesdites données aux seules fins du bon déroulement et de la promotion du concours, de l'attribution des récompenses et de la communication afférente, sans aucune communication ou cession de ces données, d'aucune sorte.